

DELEGATION DE Madame Magali FRONZES

D-2020/37
Projet de mise en place de nichoirs à chiroptères sur l'espace public et privé. Charte d'engagement des habitants.

Madame Magali FRONZES, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La ville de Bordeaux, par délibération n°D-2018/506 du 17/12/2018, est engagée dans une dynamique de participation citoyenne et s'est dotée d'un budget participatif de 2.5 millions d'euros.

Après analyse des services de la Ville et d'un comité composé d'élus et d'habitants tirés au sort, 134 d'entre eux ont été retenus et soumis au vote des Bordelais durant tout le mois de mai.

Trois de ces actions portent sur la mise en place de nichoirs à chauve-souris sur l'espace public et privé en les mettant à la disposition des particuliers afin de lutter contre la prolifération des moustiques et de réintégrer la biodiversité en ville.

Ces projets font partie intégrante de la politique de préservation de la biodiversité en ville et rejoignent d'autres grands projets tels que le « zéro pesticide » sur l'espace public, la labellisation Eco-jardin de 16 parcs sur la ville de Bordeaux ou encore la labellisation « Refuge LPO » de 10 parcs bordelais.

Aussi, la ville souhaite promouvoir et diffuser la charte pour le maintien des chiroptères en ville, fournie en annexe 1 et mise en ligne sur bordeaux.fr, qui propose aux citoyens bordelais de marquer leur attachement au maintien de la biodiversité en ville en accueillant dans leur jardin un nichoir à chiroptères.

La Ville propose ainsi une démarche participative en mettant à disposition des nichoirs à tous les citoyens bordelais volontaires qui souhaite installer un nichoir dans leur jardin ou sur leur bâtiment selon les conditions de pose.

Le détenteur du nichoir s'engage à participer au programme de suivi bimensuel scientifique proposé gratuitement par l'association naturaliste « Tous aux Abris », accompagnatrice du projet. L'association proposera également un accompagnement global : sensibilisation du public, ateliers participatifs et un suivi d'installation en lien durable avec les habitants favorisant leur implication.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE

Magali FRONZES.

MME FRONZES

Merci Monsieur le Maire, Chers Collègues, cette délibération va nous permettre de déployer une démarche participative d'installation de nichoirs à chauve-souris, plus facile à dire que chiroptères, en ville.

Cette démarche s'inscrit dans la mise en œuvre des budgets participatifs puisque trois projets retenus portent sur la mise en place de nichoirs à chauve-souris sur l'espace public et privé. Permettez-moi ici d'associer mes collègues Alexandra SIARRI et Laetitia JARTY-ROY à cette présentation.

Cette démarche s'inscrit également dans la politique de préservation de la biodiversité en ville portée par la Ville au même titre que le zéro phyto ou la démarche participative de végétalisation de rue ou encore les démarches de labellisation éco-jardin ou refuge LPO.

Et enfin, cette démarche s'inscrit également dans la lutte contre la prolifération des moustiques.

Concrètement, la Ville propose de mettre à disposition des nichoirs à tous les citoyens bordelais volontaires qui souhaitent installer un nichoir dans leur jardin ou sur leurs bâtiments. Les citoyens volontaires pourront s'inscrire, comme pour la végétalisation des rues, sur bordeaux.fr en remplissant le formulaire qui est joint à la délibération, et ce dès demain matin. Cinq demi-journées d'animation et de distribution des nichoirs seront ensuite organisées par l'association « Tous aux abris » qui est une association bacalanaise avec qui nous travaillons sur ce projet, en mars et avril prochains, pour cette première session de distribution.

Il y aura également des ateliers de fabrication de nichoirs à hirondelles ; l'hirondelle, le partenaire idéal aussi pour lutter contre les moustiques. Le détenteur s'engage, quant à lui, en signant la charte pour le maintien des chiroptères en ville qui est également jointe à cette délibération, à participer au programme de suivi bimensuel scientifique proposé par l'association.

À noter également que les nichoirs sont entièrement réalisés localement dans la Région Nouvelle-Aquitaine, du bois utilisé à la fabrication.

Nous vous proposons donc de lancer aujourd'hui cette belle initiative. Je vous remercie.

M. LE MAIRE

Merci. Qui souhaite intervenir ? Effectivement, une belle initiative, un bel engagement de notre part.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

MME MIGLIORE

Délégation de Madame Elizabeth TOUTON. Délibération 38 : « Étude préliminaire du pôle d'échanges de la Gare Saint-Jean – Convention d'études et de financement. »



Charte pour le maintien des chiroptères en ville et la lutte contre les moustiques.

Par délibération n°D-2018/506 du 17/12/2018, la ville de Bordeaux, engagée dans une dynamique de participation citoyenne s'est dotée d'un budget participatif de 2.5 millions d'euros.

Après analyse des services de la Ville et d'un comité composé d'élus et d'habitants tirés au sort, 134 d'entre eux ont été retenus et soumis au vote des Bordelais durant tout le mois de mai.

Trois de ces actions portent sur la mise en place de nichoirs à chauve-souris sur l'espace public et privé en les mettant à la disposition des particuliers afin de lutter contre la prolifération des moustiques et réintégrer de la biodiversité en ville.

Montage du projet

La ville de Bordeaux s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre en concertation avec la Direction des Espaces Verts de Bordeaux-Métropole l'action publique mentionnée au préambule.

Dans ce cadre, la collectivité contribue financièrement à ce projet et l'équipement reste sa propriété pendant la durée de l'engagement.

L'abri à chiroptères est mis à disposition à titre gratuit auprès des particuliers pour une durée d'un an à compter de la signature de la présente charte, renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Le détenteur **s'engage à participer obligatoirement au programme de suivi bimensuel** scientifique proposé gratuitement par l'association naturaliste « Tous aux Abris » accompagnatrice du projet réalisé via la plateforme collaborative :

<https://actions.tousauxabris.org/>

À tout moment, la commune peut récupérer son bien en avertissant au préalable par courrier dûment motivé au minimum 15 jours avant la prise d'effet de la résiliation. Le particulier devra alors remettre le bien auprès d'un agent de la collectivité ou de l'association mandatée.

Le participant au projet peut également de son côté résilier à tout moment son engagement en adressant un courrier (à l'association Tous aux Abris ou à la Direction des Espaces Verts) dans les mêmes conditions que celles citées ci-dessus ainsi que pour la remise du nichoir.

Conditions de pose d'un nichoir

L'emplacement idéal est une façade orientée sud ou sud-est pour que les jeunes chiroptères soient réchauffés le matin aux premières lueurs du soleil.

Les nichoirs peuvent également être posés dans des arbres hauts, au tronc dégagé, car les chauves-souris n'utilisent ces abris qu'en été pour la reproduction.

L'absence d'éclairage à proximité est primordiale pour l'occupation de ces nichoirs.

Les modalités de pose sont également précisées lors de l'inscription en ligne sur le site de bordeaux.fr.

Descriptif de l'abri à chiroptères

Matériau : bois non-traité

Hauteur ≈ 500 mm

Largeur ≈ 250 mm

Profondeur ≈ 90 mm

Poids ≈ 2.5 kg



BORDEAUX

Installation d'un nichoir à chauve-souris

Demandeur *

Prénom *

Nom *

Téléphone *: fixe ou portable

Courriel

Adresse *

Informations et prescriptions pour l'installation

Support recevant le nichoir *

- Mur
- Arbre

Hauteur minimale obligatoire de pose *

- ≥ 3 m

Dégagement de l'aplomb du nid pour l'entrée et l'envol des chauves-souris

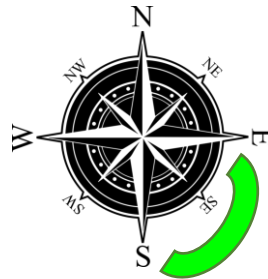
- ≥ 2 m

Eclairage

- Absence d'éclairage

Exposition au soleil favorable *

- Est
- Sud-est
- Sud



Charte pour le maintien des chiroptères en ville

Cette charte vise à garantir le cadre et la réussite du projet d'installation de nichoirs à chiroptères sur les quartiers de Bordeaux chez les habitants.

Votre demande vaut également engagement à respecter la Charte pour le maintien des chiroptères en ville.

- Je déclare avoir pris connaissance de la Charte pour le maintien des chiroptères en ville et m'engage à participer obligatoirement au programme de suivi bimensuel scientifique proposé gratuitement par l'association naturaliste « Tous aux Abris »

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à étudier votre demande de prêt de nichoir par la mairie de Bordeaux. Les champs suivis de * sont obligatoires pour ce traitement.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6/01/1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer par courrier adressé à **adresse mail à définir**